



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin, tenue le lundi 10 août 2026, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

Les conseillers suivants sont présents :

Conseiller # 1, Thomas Leblanc	Conseiller # 2, Olivier Proulx
Conseillère #3, Mireille Lemay	Conseillère #5, Isaak Pellerin
Conseiller # 6, François Chabot	

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, le conseiller au siège #4, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion sont absents.

PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE la mairesse, Mme Sandra St-Amour-Moreau et le maire suppléant, M. Mathieu Beauchamp Filion sont absent;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 158 du *Code municipal du Québec*, les conseillers doivent déterminer un président pour la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

DE nommer M. Thomas Leblanc président de la présente séance du conseil.

ADOPTÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Thomas Leblanc, président de la séance, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2026
5. Présentation et adoption des comptes et des revenus
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Règlement 2026-07 – Circulation de véhicules hors route (VHR) sur les chemins municipaux – Avis de motion et projet de règlement
9. Sauvegarde - Logesco
10. Semaine de la sécurité ferroviaire du 21 au 27 septembre 2026
11. Semaine québécoise du TDL (Trouble développemental du langage)
12. Fête nationale de l'Acadie
13. Ponceau rang Saint-Joseph (près du Village) – Contrôle des matériaux
14. Dérogation mineure – 1000 rang du Pays-Brûlé
15. Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural – MRC de Nicolet-Yamaska – contribution de la municipalité
16. Camp de jour – demande de remboursement
17. Varia
18. Étude de la correspondance
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller,



Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ

2026-08-126

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté.

ADOPTÉ

2026-08-127

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2026 soit adopté.

ADOPTÉ

5. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS

La directrice générale et greffière-trésorière, Stéphanie Hinse, dépose à cette séance du conseil le rapport des encaissements (revenus), des comptes à payer, des comptes payés et le montant des salaires nets versés, à savoir :

Encaissements du 1 ^{er} au 31 juillet 2026	
Paiement de taxes / mutations	16 436.91 \$
Facturation du service incendie	2 746.38 \$
Camp de jour - sortie au Musée de la Biodiversité	270.00 \$
Demande de dérogation mineure	250.00 \$
Permis colportage	300.00 \$
Location terrain (Vidéotron)	754.56 \$
Fonds assurances des municipalités (FQM)- Ristourne (montant manquant)	96.97 \$
Intérêts sur arrérage	103.21 \$
Revenus d'intérêts	3 138.22 \$
Total des revenus	24 096.25 \$
Dépenses	
Salaires nets payés – Juillet 2026	47 585.99 \$
Comptes payés – du 7 juillet au 3 août 2026	8 330.52 \$
Comptes à payer – en date du 6 août 2026	91 707.72 \$
Total des dépenses	147 624.23 \$

2026-08-128

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE le rapport soit approuvé et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements des comptes à payer.

ADOPTÉ

6. RAPPORT DU MAIRE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, est absente.

7. RAPPORT DES ELUS

Le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, fait un petit résumé de la dernière rencontre des Loisirs, la rencontre était concentrée à terminer les derniers détails du Festival du Blé d'inde.

**8. REGLEMENT 2026-07 – CIRCULATION DE VEHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION ET PROJET DE REGLEMENT**

Avis de motion est donné par la conseillère, Madame Mireille Lemay, que lors d'une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Saint-Célestin, sera adopté le *Règlement 2026-07 – Circulation de véhicules hors route (VHR) sur les chemins municipaux*.

Ce règlement vise à établir la liste des chemins, sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Célestin, sur lesquels la circulation des VHR est permise.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de ce règlement est déposé, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Célestin.

Également, copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

9. SAUVEGARDE - LOGESCO

CONSIDÉRANT QUE les sauvegardes « Backupenligne » que la Municipalité a avec ITCloud.ca seront arrêtées en août 2026;

CONSIDÉRANT QUE demeurer avec ITCloud.ca, la solution est de migrer vers leur nouvelle plateforme « Acronis », option plus dispendieuse;

CONSIDÉRANT QUE Logesco offre de migrer vers leurs chambres de serveur « Arcsys Industrie », option qui est non seulement plus économique que les anciens prix de ITCloud.ca, mais qui offre également une fiabilité équivalente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de migrer avec Logesco ;

EN CONSÉQUENCE,**2026-08-129**

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de service des sauvegardes avec Logesco pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ**10. SEMAINE DE LA SECURITE FERROVIAIRE DU 21 AU 27 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2025, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;



2026-08-130

CONSIDÉRANT QUE le CN et Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026.

ADOPTÉ

11. SEMAINE QUEBÉCOISE DU TDL (TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE)

CONSIDÉRANT QUE le TDL (Trouble développemental du langage) est un trouble neurodéveloppemental qui touche plus de 7 % de la population, soit plus de 650 000 Québécois de tous âges, des enfants aux adultes;

CONSIDÉRANT QUE le TDL est un handicap de communication invisible, rien dans l'apparence d'une personne ne permet de le détecter, ce qui le rend d'autant plus difficile à reconnaître et à accompagner;

CONSIDÉRANT QUE contrairement à ce que son nom suggère, le TDL ne se limite pas au langage, la science démontre aujourd'hui qu'il affecte également les fonctions exécutives, la motricité et la régulation émotionnelle;

CONSIDÉRANT QUE se tiendra la *Semaine québécoise du TDL* du 19 au 25 octobre 2026, sous la thématique : « **Au-delà des préjugés ! Le TDL persiste tout au long de la vie** »;

CONSIDÉRANT QUE le point culminant de cette semaine de sensibilisation sera la *Journée internationale du TDL*, le 16 octobre 2026, dont la thématique sera : « **Ensemble pour le TDL ! Unissons nos voix, nos idées et notre créativité.** »

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement TDL Québec nous invite à poursuivre notre engagement tout au long de la *Semaine québécoise du TDL* en diffusant la thématique de la Semaine sur nos réseaux sociaux ou nos outils de communication municipaux.;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-131

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin désire souligner la *Semaine québécoise du TDL* du 19 au 25 octobre 2026, sous la thématique : « **Au-delà des préjugés ! Le TDL persiste tout au long de la vie** ».

ADOPTÉ

12. FÊTE NATIONALE DE L'ACADIE

CONSIDÉRANT QUE plus de quatre millions de Québécois sont d'origine acadienne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin est une ramification de la paroisse de Saint-Grégoire-Le-Grand (aujourd'hui secteur Saint-Grégoire de la Ville de Bécancour), fondée par les Acadiens et l'une des six cadies du Québec;



2026-08-132

CONSIDÉRANT QUE de nombreux résidents de la Municipalité de Saint-Célestin sont d'origine acadienne;

CONSIDÉRANT QUE les acadiens ont défriché des terres qui sont présentement encore en culture dans la Municipalité de Saint-Célestin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Célestin souligne, chaque 15 août, la *Fête nationale de l'Acadie* pour reconnaître l'importance des Acadiens dans l'histoire de la municipalité et la fierté et la richesse de leur héritage.

D'envoyer une copie de cette résolution à:

- la Société acadienne Port-Royal;
- la Ville de Bécancour (conseil municipal).

ADOPTÉ

13. PONCEAU RANG SAINT-JOSEPH (PRES DU VILLAGE) – CONTROLE DES MATERIAUX

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation du ponceau sur le cours d'eau Moise-Poirier débiteront sous peu;

CONSIDÉRANT QUE les fiches techniques du béton doivent être analysées et validées par un laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de *Solnor Environnement* (No. OF4330 daté du 6 août 2026);

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service offre également à la Municipalité la possibilité, sur demande, de faire des analyses de béton;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-133

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le contrat de contrôle des matériaux est octroyé à *Solnor Environnement* selon les conditions inscrites dans leur offre de service du 6 août 2026 portant le numéro OF4330.

QUE le conseil municipal désire l'analyse des fiches et les analyses de béton également.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer l'autorisation pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

14. DEROGATION MINEURE – 1000 RANG DU PAYS-BRULÉ

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 1000 rang du Pays-Brûlé ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un gazebo construit à partir d'un silo en acier galvanisé alors que ce type de revêtement n'est pas permis;

CONSIDÉRANT QUE le lot est dans la zone A-06;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucune zone de contrainte;



CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à transformer un silo en acier galvanisé de 18 pieds de diamètre en gazebo;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements en acier galvanisé sont autorisés en zone agricole mais uniquement pour les exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution sera sans effet si les travaux ne sont pas réalisés dans un délai de 24 mois;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure et d'autoriser le revêtement extérieur en acier galvanisé du gazebo;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-134

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure et d'autorise le revêtement extérieur en acier galvanisé du gazebo.

ADOPTÉ

15. FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL – MRC DE NICOLET-YAMASKA – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a obtenu un financement de 1 975 000 \$ du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour renouveler sa flotte de véhicules du transport collectif et adapté en plus d'ajouter un abribus par municipalité de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU' une contrepartie de 450 000 \$ doit être fournie par les municipalités de la MRC afin de compléter le montage financier ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été réparti entre les municipalités de la MRC en fonction de la population de chacune d'entre elles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin devra contribuer pour un montant de 11 369 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin souhaite répartir ce montant sous forme de quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-135

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER à la MRC de Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Saint-Célestin souhaite répartir sa contribution qui s'élève à 11 369 \$ par quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029.

ADOPTÉ

16. CAMP DE JOUR – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de remboursement concernant le camp de jour;



2026-08-136

CONSIDÉRANT QUE la demande de remboursement des frais du camp de jour concerne le retrait d'un jeune car il n'apprécie pas le camp de jour, il y est allé 12 jours et les frais payés sont de 520 \$ pour l'été complet ;

CONSIDÉRANT QUE les frais à la semaine pour le camp de jour sont de 105 \$ par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière rembourser un montant de 257.50 \$, selon le calcul suivant : 520 \$ moins le montant des semaines où le jeune était présent (2.5 semaines X 105\$ = 262.50 \$).

ADOPTÉ

17. VARIA

Le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, soulève 2 questionnements que des citoyens lui ont demandé :

- Serait-il possible que la Municipalité s'occupe des vidanges des fosses septiques ? (Nous sommes présentement à faire l'inventaire de ces dernières et par la suite le conseil pourra travailler ce dossier.)
- Un citoyen est allé à l'écocentre pour aller disposer ses vieilles palettes et elles ont été refusées sous le prétexte que c'est de l'usage commerciale. Est-ce normal ? M. Proulx est allé visiter le site internet de la RIGIDBNY et il n'a pas trouvé d'information à ce sujet. (La directrice générale et greffière-trésorière s'informe auprès de la RIGIDBNY)

18. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

- MTQ – PAVL-PPACE – Confirmation d'une subvention de 14 925 \$
- Oak's Tree of Love – Remerciements d'avoir adopté la résolution pour proclamer le 15 octobre 2026 comme la Journée de sensibilisation au deuil périnatal et infantile
- Héma-Québec – Résultats de la collecte de sang du 23 juin dernier
- FQM - Précisions de la CNESST sur la certification en arboriculture
- CSS de la Rivéraine - Nomination de monsieur Yannick Morin à titre de directeur général adjoint et direction du transport scolaire

19. PERIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

20. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

2026-08-137

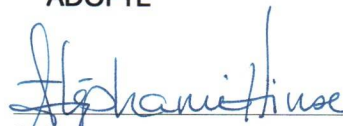
Il est proposé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée **20 h 12.**

ADOPTÉ

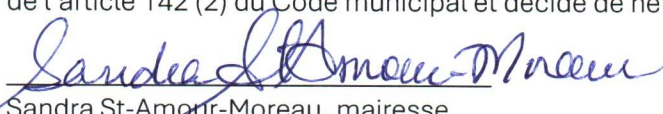


Thomas Leblanc
Président de la séance



Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto



Sandra St-Amour-Moreau, mairesse